



veloroc
614 Chemin du Mitan | 84300 CAVAILLON | France
www.veloroccaillon.fr | email : veloroc@wanadoo.fr



MESURES SANITAIRES Covid 19

Randonnée VTT et Pédestre

La RANDO des VENDANGES

Le dimanche 21 novembre 2021

PASSE SANITAIRE obligatoire

Contrôle à l'arrivée des bénévoles et des participants.

Les mesures à respecter :

- Se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition.
- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes est préconisée mais sera difficile à faire respecter donc le port du masque (non fourni) est obligatoire sur la zone de départ et d'arrivée et sur les ravitaillements.

Les organisateurs porteront un masque et auront du gel à disposition.

Ravitaillement sur les circuits dans le respect des règles sanitaires.

Repas à l'arrivée :

- Sens de circulation mis en place
- Les repas ne sont pas en libre-service
- Les organisateurs serviront les boissons et donneront un sandwich et un fruit, tout sera prêt dans un sac

Le Président

Philippe LE RAY

LAPIERRE



HUTCHINSON

DT SWISS





veloroc

614 Chemin du Mitan | 84300 CAVAILLON | France
www.veloroccaillon.fr | email : veloroc@wanadoo.fr



LAPIERRE



HUTCHINSON



Règlement randonnée VTT

La RANDO des VENDANGES

Le dimanche 21 novembre 2021

Article 1 :

- Cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes, licenciés ou non à un club ou à une fédération.
- Il y a 6 parcours de distance 15, 25, 30, 40, 45 et 50 kms balisés.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs qui devront être sous la responsabilité d'un adulte pendant tout le parcours.
- Vous vous déclarez être apte médicalement à la pratique de votre sport.

Article 2 :

- Chaque participant doit remplir et signer sa feuille d'engagement et régler la somme de 12 € pour tous les circuits.
- L'inscription est de 5 € pour les moins de 12 ans pour le repas.

Article 3 :

- Le port du casque rigide homologué est obligatoire.
- Les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code. Les circuits se déroulent sur des voies ouvertes à la circulation.
- Les parcours seront balisés.
- Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation.
- Aucun déchet ne doit être jeté dans la nature.
- Le point de départ et d'arrivée est fixé au stade des Imberts, commune de Gordes 84.
- Les départs se feront à partir de 8h00.
- Veillez aux heures de fermeture des points de ravitaillements.
- Les ravitaillements seront clos à 13h00 et l'arrivée à 14h00.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Article 4 :

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant et après la randonnée.
 - L'organisateur a souscrit une assurance RC pour tous les participants.
 - L'organisateur se réserve le droit à l'image lors de cette manifestation.
 - En cas d'accident corporel vous faites le 18 ou le 112.
 - Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique du participant.
 - Les incidents matériels relèvent de votre compétence.
- Vous pouvez toutefois téléphoner au 07. 67.42.10.51 pour demander aide ou assistance dans la mesure de nos moyens.

Article 5 : COVID

- Le port du masque est obligatoire.
- Respect des distanciations sociales.
- Règles en vigueur à respecter.

Ce règlement est affiché aux inscriptions et fera naturellement autorité en cas de litige.

Attention : l'organisation se réserve la possibilité de mettre en place des portails horaires sur les parcours, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour orienter les vététistes sur un parcours adapté à leur niveau.

Le Président

Philippe LE RAY

LES 12 COMMANDEMENTS DU RANDONNEUR VTT

- ❑ PARTIR AVEC UN VTT ET DU MATERIEL EN BON ETAT
- ❑ PARTIR AVEC UN TELEPHONE PORTABLE AVEC UNE BATTERIE CHARGEE
- ❑ PORTER DES VETEMENTS ADAPTES AUX CONDITIONS METEOROLOGIQUES
- ❑ PORTER UN CASQUE, DES GANTS ET DES LUNETTES (ADAPTEES A SA VUE)
- ❑ NOTER LE NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE DE L'ORGANISATION
- ❑ REGARDER ET PHOTOGRAPHER LA CARTE DU PARCOURS AVANT DE PARTIR
- ❑ CHOISIR UN PARCOURS SELON SON NIVEAU TECHNIQUE ET SON NIVEAU PHYSIQUE
- ❑ SUR LE PARCOURS, PRENDRE LE TEMPS DE REGARDER LES BALISES
- ❑ EN CAS D'EGAREMENT, REVENIR JUSQU'À LA DERNIERE BALISE VUE
- ❑ SAVOIR DONNER SA LOCALISATION GPS A PARTIR DU GPS DE SON PORTABLE
- ❑ S'ARRETER AUX RAVITAILLEMENTS PREVUS POUR S'ALIMENTER ET S'HYDRATER
- ❑ NE RIEN JETER SUR LE PARCOURS

ET BIEN SUR... EN TOUTES CIRCONSTANCES, RESPECTER LES PROMENEURS, LES AUTRES RANDONNEURS ET L'ENVIRONNEMENT